

AR Prefecture

046-214601767-20221115-20221176-DE
Reçu le 22/11/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du LOT

Commune de LIVERNON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de LIVERNON,
Séance du 15 novembre 2022

Nombre de conseillers

En exercice 12

Présents 10

Votants 12

Absent 02

Date de la convocation :

10 Novembre 2022

Date d'affichage :

10 Novembre 2022

OBJET :

Délibération N° 2022-11-76

Projet Ecobarri -
extension BTS Mas de
Charles

Acte rendu exécutoire après

Dépôt en Sous-Prefecture

Le 22/11/2022

Et publication ou notification

Du 24/11/2022

Monsieur Le Maire
Jacques COLDEFY



L'an deux mille vingt-deux le 15 Novembre à 20 h 30
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement
convoué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le
lieu habituel de ses séances sous la présidence de
Monsieur Jacques COLDEFY, Maire.

Présents : Belin Jérôme – Bouyssou Vanessa – Gallineau
Sébastien – Grimal Béatrice – Mas Cédric - Mejecaze Jean
Paul – Mézy Amandine – Soulier Bruno – Verbiguie Laurie

Absents excusés : Martinez Dimitri a donné pouvoir à Mézy
Amandine – Serrau Martial a donné pouvoir à Bouyssou
Vanessa -

Secrétaire de séance : Soulier Bruno

Monsieur le Maire présente le projet d'extension BTS
Ecobarri lieu-dit Mas de Charles sur P Mas de Girbay.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à
l'unanimité :

- Approuve ce projet d'éclairage public, suivant
l'avant-projet présenté par la FDEL, réalisé sous
maîtrise d'ouvrage de la Fédération Départementale
d'Energie du Lot,
- Souhaite que ces travaux puissent être programmés
au cours de l'année,
- S'engage à participer à ces travaux conformément
au devis estimatif présenté par la FDEL,
participation nette de TVA, et à financer cette
dépense sur le budget de la commune au compte
2041582. Il est à noter qu'un bon pour accord
définitif sera présenté par la FDEL à la commune
après réalisation des études définitives.

AR Prefecture

046-214601767-2022
Reçu le 22/11/2022

• Autorise la FDEL à lancer les études définitives et acte que le montant définitif des travaux sera précisé au Conseil Municipal pour approbation. Ces études feront l'objet d'une facturation à la commune en cas de non réalisation des travaux.

- Autorise la FDEL à collecter le Certificats d'Economie d'Energie (CEE) générés par l'opération.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à intervenir.

Fait et délibéré, les jours et an que dessus
Pour copie conforme

Le Maire
Jacques COLDEFY



A handwritten signature in black ink, appearing to read "J. Coldefy", is written over the right side of the official seal.